



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES FONCIÈRES

Bobigny le 6 décembre 2018

Absence d'avis de la commune de Saint-Ouen-sur-Seine au titre de l'évaluation environnementale commune du projet de création et d'aménagement de la ZAC du Village Olympique et Paralympique, ainsi que des projets de création d'un ouvrage de franchissement de la Seine et de construction d'un mur anti-bruit

Note d'information

Au titre du dispositif d'évaluation environnementale commune, et en tant que collectivité intéressée par les projets susmentionnés, l'avis de la commune de Saint-Ouen-Sur-Seine a été sollicité par courrier du préfet en date du 5 septembre 2018, réceptionné le 7 septembre 2018.

En l'absence d'avis émis dans un délai de deux mois à compter de la réception de cette saisine, le public est informé de l'absence d'observations.

Ce document est porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique et mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial

Marc WENNER